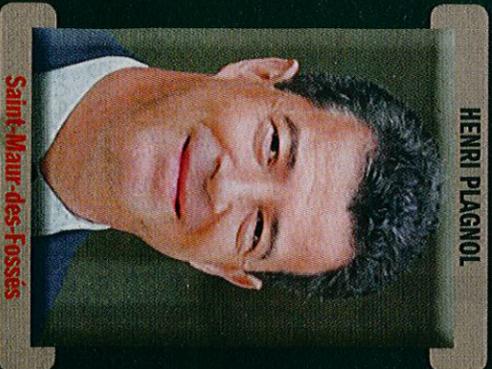


L'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

Opinion

LES NOUVEAUX VISAGES DE L'EXTRÊME DROITE
PAR ALEXIS CORBIÈRE,
secrétaire national
du Parti de gauche. P. 19



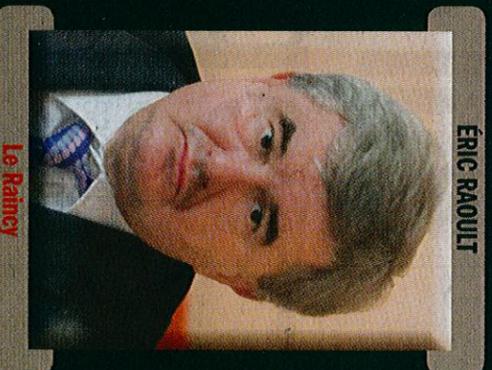
HENRI PLAGNOL

Saint-Maur-des-Fossés



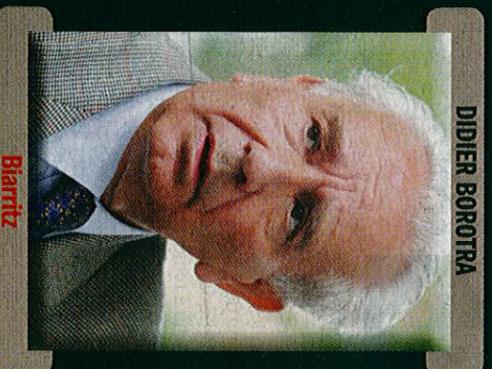
CHRISTIAN ESTROSI

Nice



ERIC RAOULT

Le Raincy



DIDIER BOROTRA

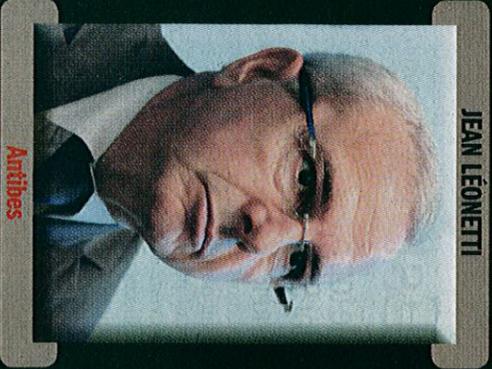
Biarritz

LOGEMENT SOCIAL

Ces maires hors la loi !

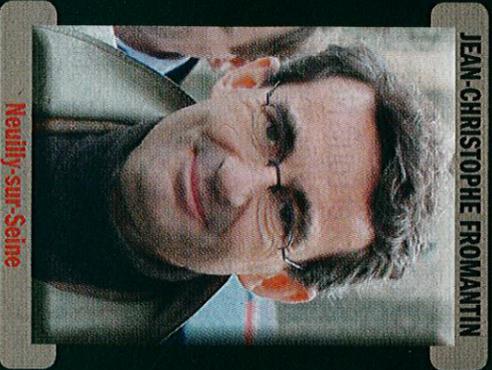
Des élus de droite préfèrent la sanction financière à l'obligation faite par la loi SRU de construire au moins 20 % de HLM dans leurs municipalités...

PAGE 2



JEAN LÉONETTI

Antibes



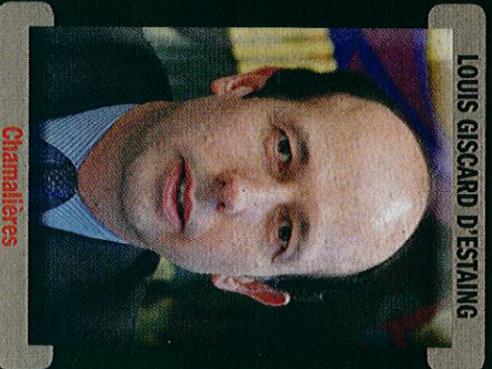
JEAN-CHRISTOPHE FROMANTIN

Neuilly-sur-Seine



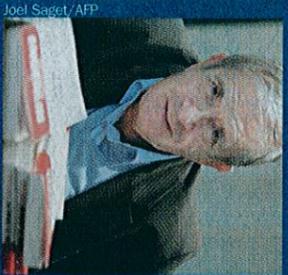
MICHÈLE TABAROT

Le Cannet



LOUIS GISCARD D'ESTAING

Chamalières



Joel Saget/AFP

RENCONTRE
Charles Enderlin
se défend contre
la calomnie. P. 14

FRANCE
Une militante de
Batasuna menacée
d'extradition vers
l'Espagne. P. 12

RÉTROSPECTIVES
▶ **Argent et pouvoir :**
Les frères Seydoux. P. 10
▶ **2010 vue par...**
S. Soubeyrand, footballeuse. P. 11

L'HUMANITÉ · JEUDI 23 DÉCEMBRE 2010 · N° 20555 · 1,30 €

M 00110 - 1223 - F: 1,30 €



BELGIQUE 1,40 € - PORT. CONT. 1,90 € - ANTILLES-RÉUNION-GUYANE 1,85 € - ITALIE 1,80 € - ESPAGNE 1,80 € - GRÈCE 1,80 € - MAROC 12 DH - SYRIE 2,00 € - LUXEMBOURG 1,40 €

Les basses eaux de la transparence

PAR PATRICK APPEL-MULLER



Pierre Trovet

Nicolas Sarkozy ne se mêle pas assez des moits. Il a demandé hier « la transparence la plus totale » dans le traitement du Mediator, cet antidépresseur utilisé comme coupe-faim par les laboratoires Servier et qui aurait provoqué la mort de 500 à 2 000 patients. Parmi les questions auxquelles il faut répondre dans cette affaire, citons les collusions d'intérêts qui ont pu conduire à occulter les risques. Combien de ministres, de parlementaires UMP ou de dirigeants de droite ont-ils été stipendiés par l'industrie du médicament ? Pourquoi Nicolas Sarkozy a-t-il tenu à remettre la Légion d'honneur à M. Servier ? Quelles relations cet homme a-t-il entretenues avec l'UMP ? Pourquoi les députés UMP ont-ils tenu absolument à éviter des sanctions pénales prévoyant deux ans de prison et 30 000 euros d'amende pour les députés mentant sur leur patrimoine ? Qui veulent-ils protéger ? Combien a rapporté et à qui ce fameux Mediator venant après un autre médicament meurtrier de cette société, l'Isométide ?

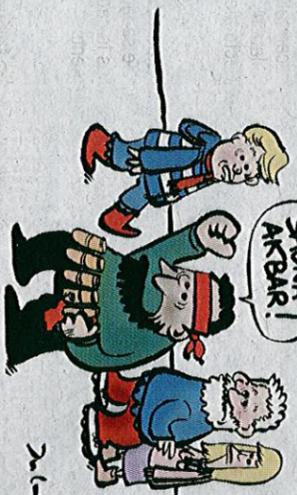
Nicolas Sarkozy a de la vérité cette conception que dénonçait Voltaire : « Comme les petits ruisseaux, ils sont transparents parce qu'ils sont peu profonds. »

des secrets qui secoue les chanceleries. Le slogan de Gorbatchev pour réformer l'Union soviétique. Il peut avoir une charge explosive. Ne risque-t-il pas de sauter au visage d'Éric Woerth dans l'affaire de l'hippodrome de Compiègne, patrimoine de la nation, vendu en toute opacité et sans doute en toute illégalité ? Là encore, les liens entre pouvoir et argent méritent d'être mis au jour. L'affaire Bettencourt, ses ramifications fiscales, ses imbroglios judiciaires, ses grosses enveloppes ont rendu visible le Premier Cercle, cet aréopage de grande fortune qui accompagne et influence la galaxie sarkozyste. La justice devrait pouvoir établir la vérité aussi bien sur les affaires de rétrocommissions que sur les trafics d'influence. Elle n'a pas le sentiment d'avoir les mains libres et chacun le voit.

La lumière faite sur les scandales ne sert pas le Front national. C'est leur existence qui alimente le populisme, et plus précisément leur dévoilement incomplet. Se contenter de mettre en cause l'imprudence ou la faiblesse d'un homme sans démontrer les mécanismes du système de corruption qui y conduit ravive le fameux « tous pourris » qui paralyse les neurones. Nicolas Sarkozy veut en rester à la surface et aux apparences. Il a de la vérité cette conception que dénonçait Voltaire : « Comme les petits ruisseaux, ils sont transparents parce qu'ils sont peu profonds. »

LEŒIL DE ► JUL

MENACE TERRORISTE EN SUÈDE...



Événement LOGEMENT

HLM : ces maires qui refusent de se plier à la loi

Depuis 2000, la loi SRU contraint les municipalités de plus de 3 500 habitants à disposer de 20 % de logements sociaux. À droite, nombre d'élus préfèrent payer une sanction financière plutôt que de voir pousser des HLM sur leurs communes.

« **N**e rien laisser passer. Aller partout. Dépendre les pieds de la loi et de l'État de droit partout », exhortait, en septembre 2003, lors des rencontres de la sécurité, le ministre de l'Intérieur d'alors. Un dénommé... Nicolas Sarkozy. Devenu président de la République, force est de constater que l'intransigeance d'hier ne vaut pas, aujourd'hui, pour les élus qui ne respectent pas la loi. Dix ans après l'adoption de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite SRU, qui impose un quota de 20 % de logements sociaux aux communes de plus de 3 500 habitants, nombre de maires barloftent leurs obligations. Rechinant à construire alors

que 10 millions de personnes sont touchées par la crise du logement, selon le rapport 2010 de la Fondation Abbé-Pierre, certains élus locaux portés par des logiques électoralistes s'en exonèrent, préférant payer une amende aux frais de leurs administrés. Et le gouvernement de ne piper mot. À peine Benoist Apparu, secrétaire d'État au Logement, a-t-il évoqué, hier, devant l'Assemblée nationale les « 75 millions d'euros de sanctions financières » collectés. Un montant qui devrait être « redistribué pour construire des logements sociaux », a-t-il promis. Quid des hors-la loi ? Dix après, donc, d'après les calculs de la Fondation Abbé-Pierre, sur les 730 villes concernées, « 45 % des communes assujetties, soit 325 en tout, ne respectent pas la loi ».

Parmi ces dernières, « 239 ont fait l'objet d'un constat de carence mais seulement 168 ont été sanctionnées par les préfets », déplore par ailleurs l'association. Le hasard n'ayant pas de place en politique, les communes gérées par la droite figurent au premier rang des réfractaires. Pêle-mêle, on

45 % des communes assujetties, soit 325 en tout, ne respectent pas la loi.

Les naufrageurs du Sud-Est

Jean Léonetti, Michèle Tabarot et Louis Nègre sont dans le top 5 des élus en retard sur leurs promesses de renflouage de la loi SRU.

Nice (Alpes-Maritimes), correspondance. nibes, Le Canet (frontalière de Cannes) et Nice sont les sommets d'un triangle dont l'orthocentre pourrait être Cagnes-sur-Mer. Triangle des Bernades pour le logement social, triangle d'or pour la spéculation. Dix ans après son lancement, la loi SRU s'est bel et bien échouée sur la Côte d'Azur. Ces maires naufrageurs se nomment Jean Léonetti (Antibes, 6,4 % de logements sociaux), Louis Nègre (Cagnes-sur-Mer, 5,6 %), Michèle Tabarot (Le Cannet, 7,1 %) et Christian Estrosi (Nice, 11,5 %). Tous parlent mentales UMP, tous « maures-la-morale ». L'un a inventé le couvre-feu pour mineurs, l'autre veut supprimer les al-

locations familiales aux « mauvais parents ». Christian Estrosi, redevenu député, vient quant à lui d'obtenir au nom de la loi l'expulsion d'une trentaine de gosses et de leurs parents demandeurs d'asile d'un immeuble vide qu'ils occupaient en plein centre de Nice. Une occasion pour l'opposition municipale de rappeler que 11 % des logements sont vacants et que 10 000 demandes de HLM sont en souffrance. De Grasse (14 % de logements sociaux) à Cannes (15,1 %), les élus hors la loi prétendent le coût du foncier, prétextent le coût du foncier. Argument recevable du côté de Monaco et Cannes, plus discutable à Antibes et Nice où l'on a vu fleurir ces dernières années de nombreuses résidences privées.

Philippe Jérôme

EMPÊCHER LA MOINDRE CONSTRUCTION

Le maire de Neuilly-sur-Seine, Jean-Christophe Fromantin a déposé mardi dernier un recours contentieux contre l'État devant le tribunal administratif de Cergy-Paris (Val-d'Oise) afin de revoir à la baisse les objectifs fixés par la loi pour sa ville. Le maire prétend « des objectifs de constructions inatteignables » dans sa commune. À Paris, dans le très huppé 16^e arrondissement, qui compte seulement 2,5 % de logements sociaux, sous couvert de protéger des espaces verts, la droite soutenue par les Verts et des résidents même depuis des années une véritable

« danger pour la qualité de vie et d'habitat des Français », quand Éric Raoult, maire du Raincy (Seine-Saint-Denis), évoquait « une loi idiote et coûteuse ». Dans les Hauts-de-Seine, département le plus riche de France hormis Paris, dont l'exemple le plus saillant parmi les quarante communes délinquantes est Neuilly-sur-Seine, avec 3,6 % d'habitat social, la droite mène depuis dix ans la fronde. En 2006, Patrick Ollier, alors député maire de Rueil-Malmaison et désormais ministre chargé des relations avec le Parlement, proposait d'inclure les logements en accession à la propriété dans le quota de 20 %. Objectif : aménager la quote-part de logements sociaux. Quelques mois plus tard, il récidivera avec un nouvel amendement contre ce quota.

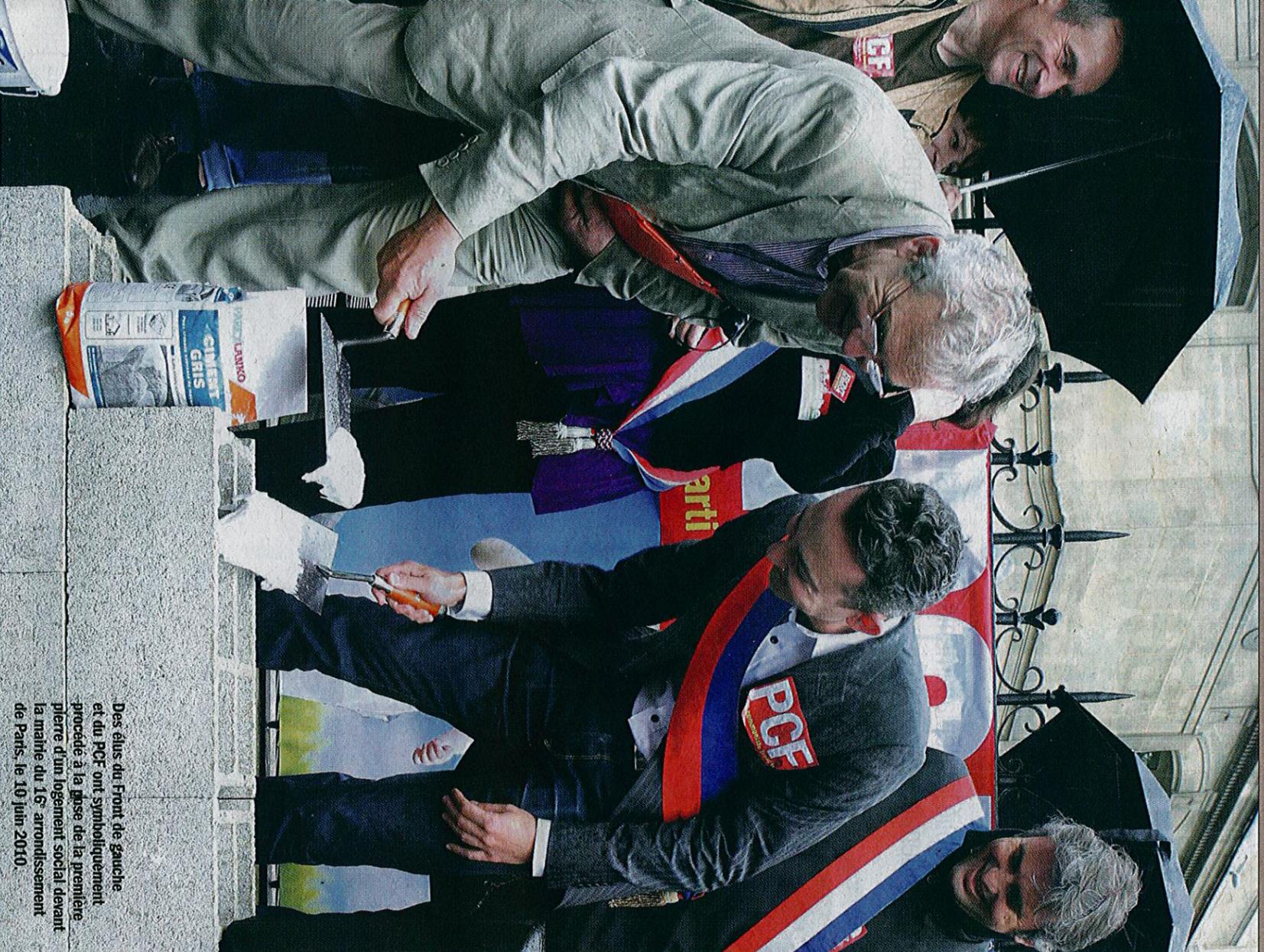
« Une étude de constructibilité menée par la préfecture nous a donné acte du fait que les objectifs de construction de logements sociaux sont inatteignables dans la commune » JEAN-CHRISTOPHE FROMANTIN, MAIRE DE NEUILLY-SUR-SEINE.

Des HLM à Neully ? Puisqu'on vous dit que c'est techniquement impossible.

152

C'est, en euros, le montant de l'amende forfaitaire par logement manquant.

3



Des élus du Front de gauche et du PCF ont symboliquement procédé à la pose de la première pierre d'un logement social devant la mairie du 16^e arrondissement de Paris, le 10 juin 2010.

Pierre Pytkowicz

Val-d'Oise : les villes réfractaires montrées du doigt

Un collectif départemental du logement s'est créé autour du maire de Bezons pour faire pression sur les communes « hors-la-loi ».

« **L**a préfecture nous obligeait à accueillir les dossiers Dalo (droit au logement opposable) venus des villes voisines qui ne respectent pas la loi SRU. Ça a fini par nous énerver », raconte-t-on à la mairie de Bezons. En octobre dernier, Dominique Lesparre, maire PCF de Bezons (Val-d'Oise), a décidé d'aller manifester chez ces voisins qui préfèrent payer l'amende plutôt que de construire du logement social.

« On a choisi les trois premières villes sur la liste préfectorale des 25 communes valdoisiennes de plus de 1500 habitants sous la barre des 20 % de logement social. La Frette, Le Plessis-Bourhard et Enghien-les-Bains », explique Gérard Cunis, directeur de cabinet du maire.

Après le succès et l'écho de ce premier « rallye pour la solidarité urbaine » montrant du

doigt les communes hors la loi, un collectif départemental du logement a été créé, bientôt rejoint par les fédérations PCF, le PG, le Modem, la CGT, FO commerce, les mairies d'Argenteuil et de Montigny-les-Cornuilles, l'association Cap 21. D'autres visites ont été rendues en décembre au Frepillon, à Mériel et à Aulvers-sur-Oise.

« Selon les localités, les maires apprécient plus ou moins notre présence. Mais tous se sont empressés de nous affirmer qu'ils sont engagés dans la construction de logements sociaux », poursuit le directeur de cabinet du maire de Bezons. D'autres initiatives sont prévues : des rencontres pour le logement auront lieu début février, ainsi qu'un rassemblement début mars, devant la préfecture, en présence des acteurs du collectif et de demandeurs de logement.

Mehdi Fikri



Jean Ber

« Punir les maires qui ne respectent pas la loi »

PHILIPPE VIGNAUD, ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'AGENCE RVA, INSTALLÉE EN SEINE-SAINT-DENIS.

« L'article 55 de la loi SRU imposant 20 % de logements sociaux fait partie d'un ensemble de lois sur la ville. Ce bloc de lois - Gayssot, Bartolone, Voynet, Chevènement - a été fondateur, car il a, pour la première fois, voulu améliorer le vivre ensemble, faire société, faire ville. De nouvelles règles d'urbanisme ont permis de travailler au niveau des agglomérations, et imposé des projets de territoire. La question sociale a été abordée. Dix ans, c'est peu pour façonner des villes. Aujourd'hui, on est encore dans la jeunesse de ce bloc de lois. L'idée de construire au moins 20 % de logement sociaux dans une ville pour réduire la pression sur certaines banlieues est de plus en plus partagée. On a réussi à faire bouger les lignes sur la question du ghetto. Mais cet article 55 de la loi SRU dérange encore. Il y a toujours une série de bonnes raisons invoquées pour ne pas modifier les équilibres territoriaux et électoraux, comme : "Il n'y a pas plus de terrains disponibles" ou "ce n'est pas possible car c'est du pavillonnaire". Certaines communes font payer aux habitants le droit à la ségrégation urbaine. Le scandale absolu, c'est de voir des élus qui utilisent la violation de la loi SRU comme un outil de campagne électorale. Cette loi doit être plus contraignante, non pas pour les habitants, mais pour les élus. C'est un délit de ne pas respecter une loi en France. 20 %, ce n'est pas assez car la société française se défait plus vite qu'elle ne se fait. Il faudrait donc passer à 25 %, et imposer dans le cadre de toute opération au moins un tiers de logements sociaux. Et avec, à la clé, une punition personnelle du maire qui n'applique pas la loi. »

Propos recueillis par Pierre Duquesne

Construction de logements sociaux : faut-il durcir la loi ?

➤ Réagissez par courriel à : filrouge@humanite.fr

➤ Ou par courrier à : *L'Humanité*, 164, rue Ambroise-Croizat, 93528 Saint-Denis Cedex

» guerre juridique pour empêcher la moindre construction. Le gouvernement se fait le complice des élus récalcitrants. Plus largement, l'Etat se livre depuis des années à une attaque

en règle contre l'habitat social : diminution drastique des aides à la pierre et à la construction, ponction prévue d'un milliard sur les budgets des offices HLM, réforme des collectivités territoriales qui va asphyxier les budgets des communes et départements, loi Boutin de 2008 remettant en cause la mixité dans les logements HLM, encouragement à la construction privée. A gauche, le PCF comme le PS réclament davantage de sanctions dissuasives concernant les maires hors la loi ainsi que des moyens et une politique du logement volontariste.

Lionel Decottignies

LES VILLES QUI REFUSENT LES HLM EN ILE-DE-FRANCE

Pas facile de trouver une liste exhaustive des municipalités qui se déroberont à leur obligation de construire 20 % de logements sociaux sur leur territoire. Difficile aussi de décrire les inégalités cachées dans cette liste : des villes Vierges d'habitat social jusqu'en 2000 font des efforts, quand d'autres, au contraire, se débarrassent de logements sociaux, comme à Lesigny (Seine-et-Marne) par exemple. En région parisienne, c'est dans les Yvelines que l'on dénombre le plus de villes hors la loi : 28 restent en deçà des 20 %. La proportion est moindre dans les autres départements : 17 dans l'Essonne, 11 dans le Val-d'Oise, 9 dans le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Citons pièce-mêlée derrière le leader Saint-Maur-des-Fossés : Le Raincy, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, La Garenne-Colombes, Marnes-la-Coquette, Vaucresson, Ville-d'Avray, Chereuse, Croissy-sur-Seine, Le Vesinet, Saint-Mandé...